

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
17 MARS 2010**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de mars deux mille dix (17 mars 2010), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Christian Fortin, préfet suppléant de la MRC des Chenaux et maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Christian Fortin.

ABSENT

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire.

2010-03-030

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en ajoutant au point 13. Autres sujets, les points suivants :

- 13c. Secrétariat - Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;
- 13d. Dossier « Amis des aînés »;
- 13e. Projet de portail Internet.

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2010;
- 4. Gestion du personnel – colloque de l'ADGMRCQ;
- 5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis au 17 mars 2010;
 - b. Indemnisation pour dommages causés à une résidence;
 - c. Financement permanent - Règlement 2009-63;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Ministère du Développement durable de l'environnement et des Parcs - Demandes reçues et traitées pour les mois de janvier et de février 2010;
 - c. Recommandation d'une demande de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes à la CPTAQ;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel (Février 2010);
 - c. Président du comité de sécurité publique;
8. Pacte rural :
 - a. Enveloppe dédiée :
 - i. Municipalité de Batiscan;
9. Demande(s) d'appui :
 - a. MRC de la Rivière-du-Nord - Demande à Hydro-Québec d'utiliser son pouvoir d'achat afin de favoriser le maintien et le développement de l'activité économique au Québec;
10. Correspondance déposée;
11. Accusés de réception;
12. Pour votre information;
13. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - a. Proclamation de la semaine de l'action bénévole;
 - b. Conférence régionale des élus de la Mauricie - Délégation au comité régional en transport collectif rural de la Mauricie;
 - c. Secrétariat - Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;
 - d. Dossier « Amis des aînés »;
 - e. Projet de portail Internet;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2010-03-031

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2010

Il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 17 février 2010.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

Aucun dossier n'est présenté.

2010-03-031a

4.1 COLLOQUE DE L'ADGMRCQ

Considérant que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec organise son colloque du printemps 2010 du 28 au 30 avril à Saint-Hyacinthe;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le directeur général de notre MRC participe à ce genre de rencontre;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son directeur général à participer au colloque du printemps 2010 de l'ADGMRCQ, à Saint-Hyacinthe, et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2010-03-032

5a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 4615 à 4662 au 17 mars 2010 totalisant 391 766,96 \$.

Adoptée.

2010-03-033

5b. INDEMNISATION POUR DOMMAGES CAUSÉS À UNE RÉSIDENCE

Considérant que la MRC des Chenaux réalise par son propre service, la cueillette et le transport des ordures ménagères notamment pour les citoyens de la municipalité de Saint-Stanislas;

Considérant que le 25 février 2010, en raison d'une tempête de neige, la propriété appartenant à madame Jacqueline Trottier et monsieur Paul Vadeboncoeur a été légèrement endommagée par une fausse manœuvre de l'opérateur d'un camion appartenant à la MRC;

Considérant la proposition du directeur général auxdits propriétaires acceptée par eux le troisième jour de mars deux mille dix, pour en venir à un règlement final d'indemnité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte ladite entente et autorise le paiement d'une somme de huit cents dollars (800 \$) aux propriétaires concernés en échange d'une quittance en bonne et due forme signée par ceux-ci devant témoin.

Adoptée.

2010-03-034

5c. FINANCEMENT PERMANENT - RÈGLEMENT 2009-63

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu unanimement :

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de la Moraine pour son emprunt de 671 600 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-63, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

57 200 \$	3.59 %	24 mars 2011
59 300 \$	3.59%	24 mars 2012
61 300 \$	3.59%	24 mars 2013
63 500 \$	3.59%	24 mars 2014
430 300 \$	3.59%	24 mars 2015

- 2- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée.

2010-03-035

5c. FINANCEMENT PERMANENT - RÈGLEMENT 2009-63

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt numéro 2009-63, la Municipalité régionale de comté des Chenaux souhaite emprunter par billet un montant total de 671 600 \$;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu unanimement :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- Qu'un emprunt par billet au montant de 671 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2009-63 soit réalisé;
- 3- Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- 4- Que les billets soient datés du 24 mars 2010;
- 5- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- 6- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	57 200 \$
2012.	59 300 \$
2013.	61 300 \$
2014.	63 500 \$
2015.	65 700 \$
2015.	364 600 \$ (à renouveler)

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 7- Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté des Chenaux émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 24 mars 2010, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2009-63, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2010-03-036

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 671 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AINSI QUE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 672 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement numéro 671 modifiant le plan d'urbanisme ainsi que le règlement de zonage numéro 672 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

6b. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Les membres du conseil prennent connaissance des demandes reçues et traitées pour les mois de janvier et de février 2010.

2010-03-037

6c. RECOMMANDATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION EN ZONE AGRICOLE POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES À LA CPTAQ

Considérant que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour l'acquisition d'un terrain dans le but d'y aménager un système de traitement des eaux usées;

Considérant que, compte tenu des distances à respecter, ce projet ne peut se réaliser à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation et que le site choisi à proximité du village est celui qui a le moindre impact sur les activités agricoles;

Considérant que ce projet est conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire au schéma;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour l'aliénation d'une partie du lot 3 996 019 et pour l'aménagement d'un système de traitement des eaux usées.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Monsieur Pierre Bouchard, président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, informe ses collègues au sujet des dernières activités de la régie. Il est notamment question du dossier des serres Savoura à Saint-Étienne-des-Grès dont le procès a débuté le lundi 15 mars 2010. La Régie a également annoncé à ses membres qu'une amélioration sera apportée bientôt dans le service de vidange des fosses septiques (compétence IV).

7b. RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – FÉVRIER 2010

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, présente le rapport produit par madame Desaulniers pour le mois de février 2010 aux membres du conseil.

7c. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Christian Fortin, président du comité de sécurité publique, résume le compte rendu de la dernière rencontre du comité tenue le 17 février 2010.

7d. TABLE DES PRÉFETS DE LA MAURICIE

Le compte rendu de la réunion de la Table des préfets de la Mauricie tenue le 25 février dernier, à Trois-Rivières, est remis aux membres du conseil.

8. PACTE RURAL

Aucun dossier n'a été présenté.

2010-03-038

8a. ENVELOPPE DÉDIÉE - MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Considérant que suivant le plan de travail modifié destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq (5);

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant, sous réserve de la réception de la subvention de l'exercice en cours :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Batiscan	Jeux d'eau pour le service des loisirs	35 986 \$	11 128 \$

Il est également résolu que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante, dès que l'enveloppe annuelle 2010-2011 dédiée à notre territoire soit reçue :

- 70 % à la signature du protocole;
- 30 % à la fin des travaux après la production du rapport final requis.

Adoptée.

9. DEMANDES D'APPUI

2010-03-039

9a. MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD (DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC D'UTILISER SON POUVOIR D'ACHAT AFIN DE FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC)

Considérant qu'Hydro-Québec est un symbole de notre développement économique;

Considérant que seulement 68 % des câbles ont été achetés au Québec en 2009, comparativement à 90 % dans les cinq années précédentes;

Considérant que plusieurs entreprises de câbles délocalisent leur production et abolissent des emplois au Québec : l'usine Nexans est fermée à Québec; Prysmian ferme son usine à Saint-Jean-sur-Richelieu et tente de faire accréditer ses installations d'Abbeville en Caroline du Sud et de Prescott en Ontario pour fournir la société d'État; General Cable à La Malbaie vante les mérites d'une usine jumelle en Arkansas et a procédé à la mise à pied de 42 employés sur 70;

Considérant la mise-à-pied de plus de 100 travailleurs le 23 décembre dernier, lors de la fermeture pour une période indéterminée de l'usine de General Cable à Saint-Jérôme alors que l'usine roulait à plein régime ces derniers mois;

Considérant que la politique adoptée par Hydro-Québec le 14 août stipule qu'elle doit « utiliser son pouvoir d'achat pour favoriser le maintien et le développement de l'activité économique du Québec »;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'appuyer la MRC de La Rivière-du-Nord dans sa demande auprès de l'Assemblée Nationale afin :

- de rappeler Hydro-Québec à l'ordre pour qu'elle ne contribue pas à des pertes d'emplois au Québec et plus particulièrement à Saint-Jérôme;
- d'exiger qu'Hydro-Québec s'approvisionne en câbles ici et utilise son pouvoir d'achat pour favoriser l'économie québécoise.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Adoptée.

10. CORRESPONDANCE

- a. Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Grands prix de la ruralité;
- b. Carrefour action municipale et famille - Appel de candidature au conseil d'administration 2010-2012;
- c. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Analyse de notre projet de règlement 2010-68;
- d. MRC de Portneuf - Entrée en vigueur du règlement 323 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 292;
- e. Recyc-Québec - Réponse à la demande de financement pour la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles des MRC.

11. ACCUSÉS RÉCEPTION

- a. Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs - Notre résolution 2010-01-011;
- b. Monsieur Jean-Paul Diamond, député de Maskinongé - Résolution 2010-01-011.

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. MRC des Maskoutains - Demande à Poste Canada;
- b. TGVnet - Mémo suite à des présentations;
- c. MRC du Rocher-Percé - Commentaires au sujet du projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- d. Commission scolaire du Chemin-du-Roy - Rapport annuel 2008-2009;
- e. CDC des Chenaux - Rappel d'une invitation au Florilège;
- f. Consultation du ministère des Ressources naturelles sur la proposition de plan d'affectation du territoire public de la Mauricie.

13. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2010-03-040

13a. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Considérant que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

Considérant que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

Considérant que la MRC des Chenaux serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

Considérant qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la MRC des Chenaux proclament, par la présente, que la semaine du 18 au 24 avril sera la « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité régionale de comté en 2010.

Il est également résolu d'inviter tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre MRC en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Adoptée.

13b. CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE - DÉLÉGATION AU COMITÉ RÉGIONAL EN TRANSPORT COLLECTIF RURAL DE LA MAURICIE

Les membres du conseil prennent connaissance sans donner suite, d'une demande en provenance de la Conférence régionale des élus de la Mauricie demandant qu'un membre du conseil de notre MRC soit délégué au Comité régional en transport collectif rural de la Mauricie. L'agent de développement rural est membre de ce comité.

13c. SECRÉTARIAT - MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes sollicite ses collègues afin que la nouvelle ressource qui sera engagée sous peu à la direction générale de sa municipalité puisse, au besoin, demander et recevoir du soutien professionnel du personnel des autres municipalités.

13d. DOSSIER « AMIS DES AÎNÉS »

Le maire de Saint-Stanislas, monsieur Alain Guillemette, dépose un document intitulé "*Municipalité amie des aînés, favoriser le vieillissement actif au Québec*". Selon monsieur Guillemette, ce programme pourrait être intégré aux préoccupations de notre politique familiale.

13e. PROJET DE PORTAIL INTERNET

Le maire de Saint-Narcisse, monsieur Guy Veillette, informe ses collègues de la réalisation prochaine d'un portail Internet dont le financement pourrait provenir en partie du pacte rural. Cet outil de communication sera convivial et permettra aux citoyens d'être mieux informés sur ce qui se passe sur l'ensemble de notre territoire.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2010-03-041

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures (20 h), il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET SUPPLÉANT